

OFFICE NATIONAL DE L'EMPLOI

ONEM

ATTESTATION DE PRESENCE

(AR du 25.11.1991)

RUBRIQUE I - IDENTITE DU CHOMEUR

NISS numéro d'identification de la sécurité sociale  
760910-513-70

KHADIRI Mouhcine  
Rue de Statte 13/22  
4500 HUY

Organisme de paiement

RUBRIQUE II - ATTESTATION DE PRESENCE RELATIVE AU MOIS DE OCTOBRE 2012

A COMPLETER PAR:

- Case A: centre de formation professionnelle ou, en cas de formation professionnelle individuelle ou de stage d'insertion, l'entreprise ou l'établissement d'enseignement (art. 36ter à 36quinquies et 91 AR) ou le centre de formation à une profession indépendante (art. 92 AR)
- Case B: établissement d'enseignement ou centre de formation (allocations de transition - art. 35 et 63 AR)
- Case C: établissement d'enseignement (dispense pour autres études ou formations - art. 94 AR)
- Case D: responsable de la formation (mesures spécifiques - ex. art. 131octies AR / art. 94 § 5-coopérative d'activités)

Case A (si une dispense a été accordée pour une formation de classes moyennes, aucune attestation ne doit être introduite pour les mois de juillet et août).

- Le chômeur a suivi les cours ou effectué des activités et n'a pas été absent sans justification ou pour cause d'inaptitude.
- Fermeture du centre, de l'entreprise ou de l'établissement d'enseignement pour vacances du ..... au .....
- Le chômeur a été absent sans justification (par ex. vacances hors de la période de fermeture du centre, sans l'autorisation du centre) ou absent pour cause d'inaptitude au travail les jours suivants: .....
- La formation professionnelle ou le stage d'insertion ou la formation à une profession indépendante a pris fin dans le courant du mois, à savoir le .....

Case B (aucune attestation ne doit être introduite pour les mois de juillet et août).

- Le jeune est inscrit pour des études ou une formation, reconnues dans le cadre de l'obligation scolaire à temps partiel; il ne s'agit pas d'un apprentissage industriel ou d'un apprentissage prévu par la législation relative à une profession indépendante.
  - L'élève a suivi tous les cours et activités ou il n'y a pas eu de cours ou activités organisés.
  - L'élève a été absent sans justification ou absent pour cause d'inaptitude au travail les jours suivants: .....
- Le jeune a déjà suivi tous les cours pour l'année scolaire en cours.

Case C (aucune attestation ne doit être introduite pour les mois de juillet et août).

- Le chômeur suit régulièrement les cours.
- Le chômeur ne suit pas régulièrement les cours.
- Pendant ce mois aucun cours ou activités ne sont organisés.

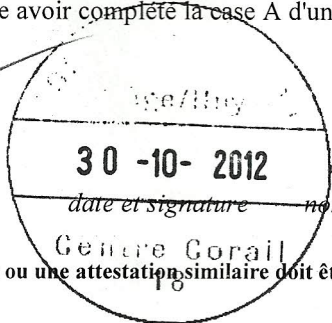
Case D Nature de la mesure spécifique: .....

- D1. Le chômeur  suit  ne suit pas régulièrement les cours ou les activités.
- D2. Le chômeur a été présent les jours suivants: .....
- D3. Le chômeur a été absent sans justification ou absent pour cause d'inaptitude au travail les jours suivants: .....

Le soussigné déclare avoir complété la case A d'une manière qui correspond à la réalité.

Le Directeur par délégation,

P. COENEN  
nom et fonction



FOREM Formation  
GORAIL  
Place Xavier Neujean 37  
4000 LIEGE  
Tél. 04/232 37 50  
Fax 04/225 47 34

cachet

Ce modèle d'attestation ou une attestation similaire doit être introduit auprès de l'organisme de paiement avec la carte de contrôle.